CENTRE GOUVERNEMENTAL DE CYBERDÉFENSE

SA-15(10)

Plan d’intervention en cas d’incident

Juill. 2026

Votre gouvernement

Québec

SA

Acquisition sécurisée des systèmes/services

System and Services

SA-15(10) — Plan d’intervention en cas d’incident (PaFF)

Énoncés :

Exiger que la développeuse ou le développeur du système, du composant du système ou du service qui s’y rapporte s’assure d’élaborer, de mettre en œuvre et de mettre à l’essai un plan d’intervention en cas d’incident.

Responsable : Aucun

Discussion :

Le plan d’intervention en cas d’incident remis par les développeuses et développeurs peut fournir de l’information qui n’est pas aisément accessible aux organisations et peut être intégrée aux plans d’intervention en cas d’incident de l’organisation. L’information des développeuses et développeurs peut également être extrêmement utile, notamment lorsque les organisations doivent réagir aux vulnérabilités décelées dans les produits COTS.